

Intervention de Bertrand Pancher, rapporteur de ce budget en commission (19 octobre 2021)

Monsieur le président,

Mes chers collègues,

Je suis heureux de nous voir examiner aujourd'hui le budget du sport, de la jeunesse et de la vie associative, que j'ai l'honneur de rapporter au nom de la commission cette année.

Cette mission, rappelons-le, comporte trois programmes : le programme 219, qui finance les actions de l'Etat en faveur des sports ; le programme 350 qui porte les crédits dédiés aux Jeux olympiques ; enfin le programme 163, qui finance divers dispositifs pour la vie associative et à la jeunesse.

Je tenais tout d'abord à remercier vivement toutes les organisations sportives, de la jeunesse et de la vie associative que j'ai rencontré et par delà l'ensemble des dirigeants associatifs dont la mobilisation fait chaud au cœur. Un grand merci aussi à notre

administrateur Simon Issard pour lequel ce rapport était une 1ere pour lui.

Pris de façon globale, les crédits demandés au Parlement au titre de ces trois programmes s'élèvent à 1,49 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1,62 milliard d'euros en crédits de paiement dans le projet de loi de finances pour 2022.

Une fois soustraits les moyens consacrés aux Jeux olympiques, qui obéissent à une programmation budgétaire propre, le budget de la mission s'élève à **1,32 milliard d'euros 2022**, soit **190 millions d'euros de plus qu'en à 2021**.

Je commencerai par les crédits du sport , le principal bénéficiaire de cette aussi avec une augmentation de ses moyens de 100 millions d'euros, destinés à financer le « Pass'Sport ». Il passe ainsi de 433 à 552 millions d'euros entre 2021 et 2022.

C'est une **hausse importante** , qui est la **bienvenue pour un secteur qui a lourdement souffert de la crise sanitaire**.

Je rappellerai brièvement quelques chiffres : entre septembre 2019 et septembre 2020, les associations sportives ont perdu en

moyenne un tiers de leurs licenciés, avec des conséquences financières terribles sur les clubs et les fédérations.

S'ils sont encore debout aujourd'hui, c'est grâce à leurs efforts, et, il faut le reconnaître, au soutien financier de l'Etat et des collectivités locales. Les personnes et grandes organisations que j'ai auditionnées pour préparer cet avis le reconnaissent même si elles m'ont fait part pour certaines d'entre elles de réserves.

Il est donc important que cet effort soit maintenu à l'avenir, nos memes interlocuteurs ont souligné qu'ils avaient besoin de constance dans les budgets de l'Etat. Ceci dit, la hausse du budget est un bon début.

Ma question porte donc sur **les mesures qui seront inscrites au budget du ministère pour soutenir les associations en 2021**, et, en particulier, l'avenir du **fonds de soutien aux fédérations sportives de 10 millions d'euros en 2021 géré par l'Agence Nationale du Sport (ANS)**. Elles ne sont pas toutes sorties de la crise. Allons nous poursuivre ces aides ?

Je souhaiterais ensuite évoquer le Pass'Sport, doté de 100 millions d'euros dans le projet de loi de finances.

Sur le principe, il s'agit d'une excellente mesure, qui doit soutenir l'activité sportive comme le retour des licenciés dans les clubs.

Dans la pratique en revanche, je m'interroge sur sa mise en œuvre, et sur le niveau de consommation des crédits inscrits dans le Projet de Loi de Finances . Les auditions menées dans le cadre de cet avis ont en effet donné lieu à un constat unanime : les 100 millions d'euros ouverts pour 2021 dans le dernier collectif budgétaire ne seront pas consommés. Cela s'explique principalement par la difficulté de beaucoup d'associations à utiliser l'outil informatique pour en disposer, le « compte Asso » Cela s'explique aussi parfois par la superposition du Pass'Sport à des dispositifs locaux, comme c'est le cas en Seine-Saint-Denis où des aides existaient déjà pour prendre en charge les coûts d'adhésion à une association sportive.

Sans faire du Pass'Sport un échec, car je connais l'engagement des services du ministère pour le faire fonctionner, il risque fort d'y

avoir un **décalage entre l'annonce des 100 millions d'euros et le soutien effectivement apporté, autant en 2021 qu'en 2022.**

Cela m'amène à une question : **Madame la ministre, que sera-t-il fait des crédits non consommés du Pass'Sport ?**

Plus largement, dans un domaine comme le sport où les gros efforts proviennent des collectivités représentant déjà plus de 85 % des dépenses annuelles, mais également en matière de jeunesse et de vie associative, le bon sens est de souhaiter un véritable **choc de décentralisation**, en s'appuyant sur le savoir-faire des collectivités et leur connaissance de leur territoire.

Le 14 octobre, le président de la République a annoncé un nouveau plan pour les équipements sportifs de proximité. Madame la ministre, pouvez-vous nous **préciser le degré de coopération avec les collectivités territoriales sur ce chantier, et notamment ce qui a été fait pour éviter les doublons et bien cibler l'intervention de l'Etat ?**

Toujours concernant le sport, le projet de loi de finances propose d'allouer 135 millions d'euros à l'Agence nationale du sport, auxquels s'ajoutent 180 millions d'euros théoriques de taxes affectées et les

55 millions du plan de relance. À trois ans des Jeux, ces moyens seront bien sûr les bienvenus pour soutenir le sport amateur et le sport de haut niveau.

Concernant l'Agence du Sport, j'en tire un bilan plutôt positif, deux ans après sa création, notamment pour le dialogue qu'elle favorise entre les acteurs du mouvement sportif.

Mais tout n'est pas achevé. Le ministère des sports, puisqu'une grande partie de ses crédits sont transférés à cette agence, doit maintenant impulser de véritables stratégies.

Une clarification reste aussi à apporter sur le sport de haut niveau, au regard de la **baisse d'effectifs en 2022 de l'INSEP qui prépare nos sportifs** et de la reconfiguration du paysage de la haute performance entre le ministère, l'Agence du Sport et les fédérations. C'est un vrai sujet.

S'agissant des **ressources de l'Agence**, des interrogations demeurent sur la part de taxe « Buffet », dès lors que l'on sait déjà que le plafond de 74,1 millions d'euros fixé dans la loi ne sera pas atteint. Le rendement de la taxe sera en effet plutôt autour de 49 millions

d'euros en 2021 et 2022, peut-être moins selon le résultat des contentieux en cours.

Pouvez-vous, **Madame la ministre**, nous présenter les scénarios envisagés concernant la compensation de la taxe Buffet pour les années à venir ?

Le deuxième programme de la mission concerne les crédits versés par l'Etat pour l'organisation des Jeux olympiques de Paris.

À trois ans des Jeux, **le budget 2022 de préparation des JO est conforme aux prévisions.** Nous entamons une phase de « redescende » des crédits alloués à la Solideo, l'organisme de construction des équipements , à mesure que 2024 approche et que la construction des ouvrages olympiques bat son plein. Une révision budgétaire a été faite en juillet 2021, qui a donné lieu à une actualisation des coûts de construction à hauteur de 180 millions d'euros supplémentaires. **Compte tenu des contraintes que connaît le secteur du bâtiment en ce moment et de l'inflation depuis 2016,** année de référence pour le budget antérieur, **c'est un très bon**

résultat. Je n'ai pas décelé d'alertes sur le rythme de construction de ces équipements.

Le Comité olympique, l'organisateur des JO, est pour sa part doté de 25 millions d'euros, soit la première tranche des 80 millions d'euros que fournira l'Etat pour financer les Jeux paralympiques. Rappelons qu'il s'agit théoriquement du seul apport financier direct de l'Etat (hormis les équipements et infrastructures) en faveur des Jeux de Paris sur un budget total de 3,9 milliard d'euros. S'agissant des ressources privées, qui représentent 97 % de ce budget, elles ont bien progressé au cours de l'année. Après une année 2020 difficile, le Comité a rattrapé son retard et a atteint 56 % de son objectif de recettes de *marketing*, ce qui est fidèle à ses prévisions initiales.

En définitive, la société d'équipements pour les JO et le Comité des Jeux Olympiques font preuve de sérieux sur la gestion financière, et ont fait face aux difficultés apportées par la crise sanitaire. Il leur revient désormais de poursuivre dans cette lancée pour tenir les engagements de sobriété financière formulés lors de la candidature de Paris en 2017.

Le troisième programme dans le champ de la mission finance

la jeunesse et la vie associative.

Son budget total est en hausse à 772 millions d'euros en 2022 :
Un renforcement du service national universel, doté de 47 millions d'euros supplémentaires, et la création du dispositif « Un jeune, un mentor », doté de 27 millions d'euros.

Les crédits du service civique dans le périmètre de la mission restent stables à 500 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 200 millions d'euros dans le plan de relance soit un total de 700 millions d'euros en 2022 (pour 250 000 contrats)

De même que pour le sport, **la hausse des moyens est toujours bienvenue**, en particulier dans le contexte que nous connaissons. La jeunesse est lourdement frappée par la crise sanitaire, notamment sur le front de l'emploi. Quant aux associations, elles sont encore une situation très fragile.

Je souhaite néanmoins formuler **plusieurs remarques**.

La première a trait au **Fonds de développement de la vie associative, le « FDVA »**, dont les moyens sont globalement stables en 2022 avec 33 millions d'euros de dotation budgétaire et 17,5 millions d'euros issus des comptes bancaires inactifs.

Je déplore la complexité de gestion du FDVA, autant pour les préfectures que pour les associations. Par ailleurs, je souhaiterais disposer d'un **bilan clair des conséquences de la suppression de la réserve parlementaire.** Madame la ministre, pouvez-vous nous faire un tel bilan, au moins sur le plan financier s'agissant des aides effectivement versées aux associations ?

Je souhaite également **attirer l'attention de la commission et du Gouvernement sur le service civique, qui est face à un risque de yo-yo budgétaire voire de montagnes russes.** L'Agence du service civique est dotée d'un budget de 700 millions d'euros en 2022, dont 200 proviennent du plan de relance. C'est une bonne chose à court terme ; mais cela crée un flou pour l'après-2022, quand la mission Relance aura disparu du budget de l'Etat. **Madame la ministre,**

pouvez-vous nous indiquer la trajectoire que vous envisagez sur ce point ?

S'agissant du budget de la jeunesse, je m'interroge plus généralement sur le **nombre croissant de dispositifs**, d'année en année, au fil des annonces gouvernementales. Un nouveau fait son apparition cette année avec « Un jeune, un mentor », annoncé en mars par le président de la République.

On peut se réjouir de voir chaque année de nouveaux moyens être alloués à la jeunesse. Pour autant, les auditions ont fait ressortir un fort besoin de **clarification et de mise en cohérence globale de la politique pour la jeunesse**. Il nous faut, avant d'engager davantage de moyens dans des dispositifs nouveaux, nous assurer qu'ils sont efficaces et qu'ils visent les bons publics.

Pouvez-vous nous indiquer, Madame la ministre, le **travail réalisé au niveau interministériel en matière de jeunesse au cours de la période récente**, et si le Gouvernement envisage une **revue globale des politiques** en la matière ?

Enfin, j'aurai un dernier mot sur le **service national universel**, dont les moyens augmentent de près de 50 millions d'euros pour atteindre 110 millions d'euros en 2022. Le SNU a de toute évidence des mérites pour ses participants, et il en aurait probablement pour la société française dans son ensemble s'il était généralisé.

Néanmoins, **nous devons nous interroger sur le coût de cette généralisation**, estimé par le ministère de la Jeunesse à plus entre 1,5 et 1,8 milliard d'euros (50 000 contrats sur une classe d'âge de 700 000 jeunes) Cela rejoint ma remarque précédente : nous avons besoin d'un travail de mise en cohérence des politiques de jeunesse, et d'une vraie réflexion sur l'avenir de ces politiques. **Madame la ministre, où en est l'état de la réflexion sur la généralisation du SNU ?**

En conclusion, et moyennant les points positifs qui figurent dans ce budget, des modifications importantes méritent d'être apportées par voie d'amendement. Mon avis sur les crédits de la mission dépendra du sort de ces amendements.

Je vous remercie.